

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 A 18 H 30 SALLE MAUD FONTENOY

### Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil vingt deux, le vingt- cinq octobre, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Bruno Paris, Maire de la commune.

<u>Présents</u>: ARNOUX Frédéric, BRUNNER Pascal, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, DELPHIN Arnaud,

LAGIER Gabriel, LINARES Thibault, MARAVAL Michel, PARIS Bruno, PROST Michel.

Excusés, absents: SOUSSEING Francelise

Secrétaire de séance : GROSJEAN-BRUNNER Agnès

M. Le Maire informe le Conseil de la démission de Thierry Belline Présentation de Gwenaelle Brouhouet, secrétaire en formation.

#### Ordre du jour :

- 1) Approbation procès- verbal du conseil municipal du 19 juillet 2022
- 2) Point sur les travaux
- 3) Point financier/Avancement des projet en cours : demandes de subventions
- 4) Convention avec TOTEM (ancienne convention Orange pour relais téléphonie à Pierre Plate)
- 5) Convention avec le Parc des Ecrins
- 6) Convention Syme Energie 05 : rénovation énergétique logement communal. Demande de subventions
- 7) Crise énergétique : adaptation horaires éclairage public, illuminations de Noël
- 8) Location plate- forme à Pierre Plate pour Omexom
- 9) Projet de partenariat sportif avec Téa Lamboray
- 10) Rapport assainissement communauté de communes
- 11) Achat friteuse professionnelle pour local barbecue
- 12) Retour questionnaire public
- 13) Information bibliothèque : convention réseau
- 14) Demande Conseil Départemental pour financement équipement
- 15) Refacturation broyage des déchets verts à la commune de Puy Saint Eusèbe
- 16) Nomination interlocuteur sécurité incendie et coordonnateur communal du recensement de la population
- 17) Congrès des Maires : 22 au 24 novembre 2022 à Paris
- 18) Questions diverses

# 1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 19 juillet 2022

Le conseil approuve le compte-rendu à 7 voix pour, 2 abstentions (conseillers absents à cette réunion)

#### 2) Point sur les travaux

Frédéric Arnoux fait un point sur les travaux en cours

- Travaux de rénovation de la cage d'escaliers (peinture) et des menuiseries des logements communaux du presbytère effectués par l'entreprise Baille (pas de travaux depuis plus de 10 ans).
- Entretien courant des captages et des réservoirs d'eau potable. Entretien stations d'épuration : relance du service assainissement de la communauté de communes concernant le nettoyage des mauvaises herbes : vigilance particulière à apporter.
- Fibre : la mairie est maintenant raccordée.

#### 3) Point financier/Avancement des projet en cours : demandes de subventions

Michel Maraval fait le point sur la trésorerie de la commune qui s'élève à 320 000 € à ce jour Il présente avec Le Maire

- Un tableau des recettes et des dépenses aux membres du Conseil.
- Les travaux en cours et à venir (rénovation thermique du logement communal des Truchets, travaux à l'église et créations des parking du Serre et des Bouteils. A ces fins il convient de délibérer sur les plans de financements pour effectuer les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers.

#### PARKING DES BOUTEILS ET DU SERRE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide (à 9 voix pour) de faire les demandes de subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Etat, selon le plan de financement suivant :

### Parking des bouteils

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX		29 100.00 € HT
Conseil Départemental	30 %	8 730.00 € HT
ETAT/DETR:	40 %	11 640.00 € HT
Autofinancement :	30 %	8 730.00 € HT

#### Parking du Serre

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX		52 960.00 € HT
Conseil Régional FRAT	30 %	15 888.00 € HT
ETAT / DETR :	40 %	21 184.00 € HT
Autofinancement	30 %	15 888.00 € HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions ci-dessus énumérées et à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

#### ISOLATION THERMIQUE LOGEMENT COMMUNAL LES TRUCHETS: DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient, dans le cadre de la transition écologique et des obligations gouvernementales, de veiller à la rénovation énergétique des logements communaux. C'est pourquoi il a été envisagé, après le diagnostic effectué par le SymEnergie05 et ses préconisations, de conduire des travaux d'isolation et de remplacement du système de chauffage sur le logement communal des Truchets (ancienne école).

Sur ce dossier une discussion s'engage sur la nécessité de réaliser ces travaux. Il est précisé que cette rénovation permet de se mettre en conformité avec la loi afin de pouvoir pérenniser la location. Une question se pose de savoir quel type de poêle sera installé par la suite (granulés ou bois), à voir selon les accords de subventions.

Le Conseil Municipal décide (à 9 voix pour) de faire les demandes de subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Etat, selon le plan de financement suivant :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	(	70 000.00 € HT
Conseil Départemental	30 %	21 000.00 € HT
ETAT/DETR	20 %	14 000.00 € HT
Conseil Régional	20 %	14 000.00 € HT
Autofinancement	30 %	21 000.00 € HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions ci-dessus énumérées et à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

## TRAVAUX SUR L'EGLISE: PETIT PATRIMOINE RURAL NON CLASSE / DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de prévoir des travaux urgents à l'église afin d'éviter des dérangements dus à l'humidité et de pouvoir préserver le bâtiment de façon pérenne. Les derniers travaux de restauration datant de plus de 10 ans en arrière.

Le Conseil Municipal décide (à 8 voix pour et 1 abstention) d'envisager d'effectuer les travaux nécessaires à la bonne conservation de l'édifice et de faire les demandes de subventions auprès du Conseil Régional selon le plan de financement suivant :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX		21 258.00 € HT
Conseil Régional	50 %	10 629.00 € HT
Conseil Départemental	20 %	4 252.00 € HT
Autofinancement	30 %	6 377.00 € HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions ci-dessus énumérées et à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

- Vitesse dans les hameaux : les panneaux ainsi que le marquage au sol seront pris en charge par le Conseil Départemental. La solution des ralentisseurs n'est pas retenue. Feu rouge associé à un radar : vérifier la légalité.
- Place à feux : 2 places sont prévues à Chadenas et 1 à Pierre-Plâte. 4 devront être référencées en Préfecture avec celle de l'Ecluse.
- Terrains communaux à la vente : Bruno Paris fait le point sur les terrains vendus à ce jour (deux) trois restent à finaliser chez le notaire.

# 4) Convention avec TOTEM (ancienne convention Orange pour relais téléphonie à Pierre Plate)

Bruno Paris informe le conseil de la nouvelle convention avec TOTEM qui se substitue à Orange pour l'antenne relais à Serre-Pierra. Le conseil municipal n'étant pas d'accord avec le taux d'indexation de 1 % pour le calcul de la redevance annuelle, demande à TOTEM de revoir sa proposition en prenant comme mode de calcul le taux d'indexation des loyers.

#### 5) Convention avec le Parc des Ecrins

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des objectifs de la Charte du Parc National des Ecrins, celui-ci propose une convention ayant pour objet de fixer les termes du partenariat entre la Commune et le Parc National des Ecrins pour la mise en œuvre d'un programme d'actions répondant aux

orientations et aux objectifs de la charte du Parc National des Ecrins. Il présente au Conseil le projet de convention d'application du programme d'actions 2022 – 2024.

Les objectifs de cette convention étant les suivants :

- Identifier les projets de la Collectivité répondant aux orientations et aux objectifs de la charte du Parc.
- Identifier les actions du Parc National projetées pour toute ou partie sur le territoire de la Collectivité.
- Définir les modalités pratiques de partenariat favorisant la réalisation des projets et actions identifiées.

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention d'application entre le Parc National des Ecrins et la Commune pour la période 2022 2024.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que toutes les pièces consécutives à son exécution et aux effets ci-dessus.

#### 6) Convention SymeEnergie 05: rénovation énergétique logement communal. Demande de subventions

Suite à l'étude rendue par le Symenergie05 sur la rénovation thermique du logement communal, le syndicat nous propose de nous accompagner pour la maîtrise d'ouvrage. Considérant qu'il ne s'agit pas d'un marché public et au vu des travaux à engager le Conseil Municipal décide de ne pas confier cette mission.

#### 7) Crise énergétique : adaptation horaires éclairage public, illuminations de Noël

M. Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la conjoncture actuelle de nécessité d'économie d'énergie, il convient de revoir à la baisse l'amplitude des horaires de l'éclairage public sur la commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les horaires d'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune comme suit

Extinction totale de 22 heures à 6 h 30

<u>Illuminations de Nöel</u>: il est envisagé cette année de réduire au minimum les décorations, des guirlandes solaires pourront être posées.

#### 8) Location plate- forme à Pierre Plate pour Omexom

Les travaux de dépose des pylônes de l'ancienne ligne ont commencés. Le Maire a proposé à l'entreprise le site de Pierre-Plâte (ancienne plate- forme exploitée par RTE) ceci afin d'éviter des problèmes avec les particuliers. Une redevance de 2 000 € sera versée à la commune en dédommagement.

#### 9) Projet de partenariat sportif avec Téa Lamboray

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, d'un projet de convention de partenariat avec Melle Téa Lamboray (sportive de haut-niveau et domiciliée à Puy-Sanières) pour sa saison 2022/2023 afin de l'aider financièrement et de promouvoir le sport de haut niveau auprès des puysatins et des élèves de l'école intercommunale de Puy-Sanières/ Puy- Saint Eusèbe. Diverses actions de communication devront être mises en place par la jeune skieuse.

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour, décide

- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec Melle Téa Lamboray
- De voter une aide financière de 2000 € pour sa saison 2022/2023

## 10) Rapport assainissement communauté de communes

M. Le Maire expose au conseil le rapport sur l'assainissement de la communauté de communes. Une augmentation de 20 % tous les ans pendant 5 ans sera appliquée sur le rôle d'assainissement. Michel Prost demande ou en est le projet de construction de la station du Pibou.

#### 11) Achat friteuse professionnelle pour local barbecue

Un devis de 500 € est présenté par Michel Prost. Arnaud Delphin propose la solution de la location Thibault Linares souhaite se renseigner auprès d'autres associations pour un achat d'occasion

#### 12) Retour questionnaire public

Thibault Linares fait le point sur les retours des questionnaires adressés à la population de Puy Sanières et Puy Saint Eusèbe. Pour la réunion publique qui aura lieu le jeudi 8 décembre à 18 heure à la salle des fêtes, trois points viennent en priorité : la mobilité, l'énergie environnement et l'eau.

Viennent ensuite le partage, le rapprochement des communes, le covoiturage, la vitesse et le télétravail.

### 13) Information bibliothèque : convention réseau

Dès sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) s'est engagée dans le développement de la lecture publique, sur son territoire avec la prise de compétence « Création, coordination et animation d'un réseau de bibliothèques/médiathèques sur le territoire ». Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture signé en 2017, renouvelé en 2021 et de l'aide au poste de bibliothécaire coordinateur de réseau du département renouvelé pour 3 ans également (jusqu'à fin 2024), la CCSP s'engage à organiser une circulation des documents au sein des 7 bibliothèques-médiathèques du réseau : *Serre-Ponçon à la Page* via la navette documentaire et la mise en place d'une carte unique.

Il est proposé de formaliser cette organisation par la signature de la convention, mentionnée en objet, organisant le fonctionnement du réseau.

Le Conseil Municipal, décide à 9 voix pour

- D'adopter les termes de la convention
- D'autoriser le Maire à la signer ainsi que les avenants à venir

#### 14) Demande Conseil Départemental pour financement équipement

Agnès Grosjean-Brunner fait part au conseil d'une demande du Conseil Départemental concernant un équipement au domicile d'un particulier. Ce dossier a été rejeté par la Commission d'Action Sociale de la commune. Le conseil municipal considérant que cette demande ne relève pas de sa compétence décide de rejeter la demande d'aide financière.

### 15) Refacturation broyage des déchets verts à la commune de Puy Saint Eusèbe

Fréderic Arnoux expose au conseil les modalités d'utilisation de l'aire de stockage des déchets verts par la population. Il est proposé au conseil municipal, qu'en accord avec le Maire de Puy Saint Eusebe, les frais de broyage par une entreprise, mandatée par la régie du SMICTOM en charge de la gestion des déchets verts, peuvent être pris en charge aussi par sa commune au prorata du nombre d'habitants.

Le Conseil Municipal valide cette proposition, à l'unanimité, et charge le Maire d'établir un titre de recette à l'encontre de la Mairie de Puy Saint Eusebe au prorata du nombre de ses habitants sur le montant total de la facture de la régie du SMICTOM

## 16) Nomination interlocuteur sécurité incendie et coordonnateur communal du recensement de la population

#### Coordonnateur Incendie

La loi n°2021-1520 dans son article 13 prévoit l'obligation de désigner au sein de chaque conseil municipal une personne référente en matière d'incendie et de secours. « Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies » Art 13 Loi n°2021-1520. Les missions du correspondant incendie et secours sont variés

- « Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. » Art 1 du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022. Pour l'application de la loi aux mandats en cours, le Maire devra désigner le correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 soit avant le 30 octobre 2022.

Le Conseil municipal décide de désigner M. Frédéric ARNOUX, correspondant incendie.

#### Coordonnateur recensement de la population

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement qui auront lieu auprès de la population à compter du 18 Janvier 2023 ; Vu le code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré le Conseil à 9 voix pour, décide

- De la création d'un emploi d'agent recenseur non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée pour faire face aux opérations de recensement et de la nomination de Mr Fréderic Arnoux, coordonnateur communal, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.
- L'agent recenseur sera rémunéré à raison de 50 € pour chaque séance de formation, 1.20 € par feuille de logement remplie, 2 € par bulletin individuel rempli. La collectivité versera des indemnités kilométriques à l'agent recenseur et au coordonnateur communal (formations) pour les frais de transport.

#### 17) Congrès des Maires : 22 au 24 novembre 2022 à Paris

Le Conseil Municipal ne souhaite pas y participer cette année.

# 18) Questions diverses

- Vente du terrain communal au Pibou : Fréderic Arnoux fait part au conseil de la demande d'un particulier qui souhaiterait acquérir avec la parcelle communale constructible une portion de terrain non constructible située au sud. Les conseillers décident d'accéder à sa demande.
- Règlement du cimetière: Un projet sera adressé par mail aux conseillers. Une réunion de travail est prévue le lundi 19 décembre à 8h30 en mairie afin de le finaliser.
- Bruno Paris fait part au conseil de la demande d'un particulier qui souhaite installer son activité agricole et qui recherche des terres communales disponibles.
- Bruno Paris présente au conseil un rapport des communes forestières: A ce propos Thibault Linares propose de se renseigner auprès de plusieurs communes sur les problèmes rencontrés par rapport à la gestion du domanial
- Réservoir des Bouteils: Le trop plein du réservoir pourrait-il servir à l'arrosage? Fréderic Arnoux répond qu'il faudrait que les propriétaires se réunissent et créent une ASA (Association Syndicale d'Arrosage).

Séance levée à 22 h38

Bruno PARIS, Maire

La secrétaire de séance, Agnès GROSJEAN-BRUNNER

